



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2992

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2018-2019 - Aides aux associations

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Rouston, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2992**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2018-2019 - Aides aux associations**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Dans ce cadre, un 1^{er} appel à projets a été adressé aux 79 collèges publics de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissements et à l'éducation artistique et culturelle. En ce qui concerne les collèges privés, comme l'année dernière, les subventions sont étudiées au fur et à mesure de leur réception dans la limite du budget alloué et doivent correspondre, pour être instruites, aux critères retenus pour les collèges publics. Ces demandes sont présentées au Conseil au fil de l'année.

Un 2^{ème} appel à candidatures a été adressé aux 115 collèges publics et privés de la Métropole au titre du dispositif collèges au cinéma.

Par ailleurs, cette année est reconduit le dispositif classe culturelle numérique de laclasse.com. Sept classes culturelles numériques se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole. Potentiellement, 65 classes de collèges de la Métropole sont concernées.

Après examen des projets proposés, le Conseil de la Métropole est appelé à fixer par délibération les critères des dispositifs, les projets et candidatures retenues, et le montant des aides allouées.

Enfin, il est proposé d'allouer des subventions à 13 associations.

I - L'aide aux projets des collèges**1° - Les principes généraux**

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- un volet thématique autour de 4 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : l'égalité entre filles et garçons, la lutte contre le harcèlement scolaire, la prévention en santé publique et l'éducation aux médias,

- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,

- un volet culture proposant 4 dispositifs, permettant aux établissements de construire des projets avec la Biennale de la danse 2018, le Théâtre nouvelle génération (TNG), les projets en partenariat avec le GRAME et celui avec l'École de cirque de Lyon (ECL).

Une attention particulière a été portée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaires (REP et REP+).

2° - Le soutien apporté aux projets au titre des actions éducatives des établissements

Cent quatre-vingt-trois demandes ont été déposées via un questionnaire en ligne. Un jury composé d'agents de la Métropole, représentant l'éducation, la culture, la santé, le numérique, le sport et la politique de la ville ainsi que des représentants de l'inspection académique a étudié la totalité des 183 demandes. Face à une demande de subvention en augmentation de 50 % par rapport à 2017, le jury a donné priorité aux projets émanant des REP et REP+ mais aussi souhaite financer au moins un projet pour les autres établissements. Ainsi, 64 collèges publics, dont 25 établissements classés en REP sur les 30 que compte le territoire de la Métropole et 2 collèges privés pourront bénéficier d'une aide. Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide de 81 000 € pour soutenir 100 actions pour l'année scolaire 2018-2019, selon la répartition suivante :

a) - Le volet thématique

Vingt projets traitent de l'éducation aux médias, 20 autres sur le thème de l'égalité entre filles et garçons, 18 sur le thème du harcèlement scolaire et enfin 8 autour de la prévention-santé pour un montant total de 50 400 €

b) - Le volet libre

Trente-quatre projets pour un montant total de 30 600 €

Le détail des projets thématiques et libres est présenté en annexe 1.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération au cours du 1^{er} trimestre 2019. Le bilan de l'action ou des actions menées devra impérativement être fourni sous forme de réponses à un questionnaire, à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et au plus tard pour le 30 septembre 2019, par chaque collège bénéficiaire de la ou des subventions.

3° - Le soutien apporté à des actions d'éducation artistique avec des structures culturelles et associations partenaires

a) - Projets en partenariat avec la Biennale de la danse 2018

À l'occasion de la 18^{ème} Biennale de la danse, la Métropole et la Biennale proposent d'accompagner des collégiens dans le cadre de parcours thématiques construits autour de plusieurs spectacles. Il s'agit, pour des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, de développer sa sensibilité de spectateur, de poser un regard sur son quotidien, d'être à l'écoute de ses sensations, de mettre en jeu son propre corps, d'être acteur dans son environnement urbain. Ces parcours seront également l'occasion de relier des pistes de réflexion suscitées par les expériences esthétiques à des thématiques plus larges, telles que la place de l'image et de la réalité virtuelle dans notre société, le mouvement comme expérience sensible et poétique, le dialogue entre patrimoine et création ou encore l'hybridation des arts.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 5 205 € à 7 collèges au titre de la participation de 11 classes à des projets, selon le détail présenté en annexe 2.

b) - Projets en partenariat avec le TNG

Labellisé centre dramatique national par l'État et installé à Lyon 9^{ème}, le TNG est un lieu dédié en priorité à la création théâtrale. Il développe une programmation ouverte aux nouvelles formes d'écritures théâtrales à destination de toutes les générations de publics, avec un accent fort en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le parcours "école du spectateur et découverte des arts de la marionnette" permettra à des collégiens de découvrir le théâtre, ses coulisses et les métiers qui participent à sa vie quotidienne, et de vivre une expérience en partenariat avec les musées Gadagne pour appréhender le monde des marionnettes et apprendre à les manipuler pendant une journée au théâtre.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 3 480 € à 7 collèges au titre de la participation de 8 classes à ce dispositif, selon le détail présenté en annexe 2.

c) - Projets en partenariat avec Grame

Labellisé centre national de création musicale par l'État et installé à Lyon 2^{ème}, Grame est un lieu de création d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts - sciences.

Grame développe de nombreuses actions de formation et médiation, et propose à des collégiens 2 projets de création sonore : Light wall system, un parcours croisé musique et danse pour réaliser une œuvre musicale via un outil qui produit des sons grâce aux déplacements de son corps à travers un faisceau lumineux, et Faust audio playground, pour concevoir via une plateforme des applications musicales sur les smartphones et réaliser une œuvre collective avec un compositeur en vue de la jouer sur scène.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 3 600 € à 3 collèges au titre de la participation de 19 classes à ces dispositifs, selon le détail présenté en annexe 2.

d) - Initiation aux arts du cirque en partenariat avec l'ECL

L'ECL est un espace d'expérimentation et d'apprentissage autour des arts du cirque. Elle propose aux collégiens de s'immerger, une journée entière, dans l'univers des arts du cirque avec une sensibilisation aux arts du cirque, la rencontre avec une compagnie et son œuvre, et un atelier de pratique avec les artistes.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 5 000 € à 5 classes issues de 5 collèges au titre de leur participation à ce projet, selon le détail présenté en annexe 2.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération rendue exécutoire. Le bilan de l'action ou des actions financées devra impérativement être fourni sous forme de réponses à un questionnaire, à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et au plus tard pour le 30 septembre 2019, par chaque collègue bénéficiaire de la ou des subventions.

e) - Dispositif "Dose le son"

L'association Grand Bureau est le réseau des acteurs musiques actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette association regroupe à ce jour plus de 160 structures membres de l'ensemble de la filière des musiques actuelles, et leur donne un cadre de coopération.

Grand Bureau organise le projet "Dose le son". Il s'agit de concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs destinés aux élèves des collèges et lycées de la région. Deux groupes de musique régionaux sont choisis pour assurer ces concerts, et réalisent un travail de création d'un spectacle pédagogique adapté à la cible et ludique. Les enseignants des établissements scolaires participants sont formés au préalable, afin de s'approprier ce thème de la prévention des risques auditifs qui offre de multiples clefs d'entrées pédagogiques. Ce projet croise plusieurs des champs d'intervention de la Métropole : culture, éducation, prévention santé.

En 2017-2018, 1 329 élèves issus de 12 des collèges du territoire métropolitain ont participé à ce projet, dans le cadre de 9 concerts (Pablo Picasso à Bron, Emile Malfroy à Grigny, Gilbert Dru à Lyon 3°, Clément Marot à Lyon 4°, Jean Moulin à Lyon 5°, La Favorite à Lyon 5°, Georges Clemenceau à Lyon 7°, Olivier de Serres à Meyzieu, Maria Casarès à Rillieux la Pape, Colette à Saint Priest, Jacques Duclos à Vaulx en Velin, Le Tonkin à Villeurbanne).

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de Grand Bureau, dans le cadre de la participation de classes issues de collèges de la Métropole au projet "Dose le son" durant l'année scolaire 2018-2019. La subvention attribuée sera versée sur production du programme des concerts (établissements et classes sélectionnées, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole à l'issue du projet.

II - La mise en œuvre du dispositif "collèges au cinéma"

1° - Les principes généraux

Collèges au cinéma est un dispositif d'éducation à l'image qui propose aux collégiens de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma classées "Art et essai". Outre la diffusion de films spécialement choisis à leur intention, ce dispositif permet aux élèves de la classe de 6^{ème} à la 3^{ème} de se constituer, grâce au travail pédagogique

d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole propose ce dispositif aux collèges de son territoire. Elle prend en charge les frais des places de cinéma (7,50 €/élève, soit une séance par trimestre à 2,50 € la séance).

Les films sont sélectionnés sur la base d'une liste établie par le centre national de la cinématographie, dans le cadre d'un comité de pilotage départemental associant les représentants des salles de cinéma partenaires, les services de l'éducation nationale et les partenaires du dispositif. Pour l'année 2018/2019, les films proposés seront :

- pour les élèves de 6^{ème}/5^{ème} : La tortue rouge (2016), Abouna (2003), La flèche brisée (1949)
- pour les élèves de 4^{ème}/3^{ème} : Au revoir les enfants (1987), Bienvenue à Gattaca (1997), Wadjda (2012)

Une attention particulière a été accordée aux demandes des collèges des REP et REP+ et aux établissements n'ayant pas bénéficié du dispositif en 2017-2018.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération au cours du 1^{er} trimestre 2019. Le bilan de l'action ou des actions menées devra impérativement être fourni à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et au plus tard pour le 30 septembre 2019, par chaque collège bénéficiaire de la ou des subventions.

2° - Le soutien apporté aux collèges

Après examen des demandes, il est proposé de prendre en charge la participation de 221 classes issues de 61 établissements, représentant près de 5 500 collégiens.

Le total des aides s'établit à 40 920 € dont 38 280 € en faveur de collèges publics et 2 640 € en faveur de collèges privés, selon le détail joint en annexe 3.

III - Le dispositif classes culturelles numériques de "laclassse.com"

1° - Présentation du dispositif

Mille neuf cent cinquante collégiens de la Métropole et leurs enseignants, vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail (ENT) "laclassse.com".

Ils travaillent en ligne depuis leur classe, en lien avec des artistes et des scientifiques qui vont à leur rencontre dans les collèges. Ils écrivent des nouvelles, tournent un film, cartographient leur territoire et questionnent le vivre ensemble, inventent le design de la cantine durable, créent des objets connectés pour le sport ou encore fabriquent une exposition-roman historique sur le thème de la Grande guerre.

Une rencontre entre élèves, enseignants et artistes se déroule en fin de projet pour échanger et faire le bilan d'une année d'intense créativité sur internet.

2° - Les classes culturelles numériques proposées pour l'année 2018-2019 :

Habiter : Le géographe Michel Lussault (École urbaine de Lyon) entretient tout au long de l'année scolaire une discussion réflexive sur le thème d' "habiter" avec 5 classes de 6^{ème} en binômes avec 5 classes de CM2 du même quartier. Ces échanges ont pour but de créer une cartographie "sensible" de leur quartier. Un partenariat entre la Villa Gillet (Festival mode d'emploi), et la politique publique de la Métropole dédiée au numérique (Érasme / OpenDATA du Grand Lyon). Binômes inscrits : 5 classes de collège et 5 classes de primaire.

Zérogaspi : Accompagnés par Léa Bougeault du studio de design culinaire Miit, les collégiens se mobilisent contre le gaspillage alimentaire. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme), à la prévention santé et à la propreté de la Métropole. Inscrits : 10 classes de collège.

14-18 : Le service des archives départementales du Rhône et de la Métropole accompagne les classes dans la rédaction d'histoires romancées inspirées par des archives couvrant la période de la Grande guerre. Chaque classe réalise un panneau d'exposition à partir des documents étudiés et en lien avec sa commune. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme) et à la culture (archives départementales et métropolitaines). Inscrits : 10 classes de collège.

CODE : Le codeur créatif, Sébastien Albert, propose dans un 1^{er} temps aux classes une initiation au code à travers la programmation d'une carte connectée. Ensuite, les élèves créent des objets connectés pour le sport. Inscrits : 3 classes de primaire et 5 classes de collège.

AIR : L'auteure Violaine Schwartz, invitée des assises internationales du roman, écrit avec les classes sous la forme du cadavre exquis. Onze nouvelles sont créées en ligne sur un mode collaboratif, accompagnées d'échanges avec l'auteur, de lecture et de recherche en lien avec l'histoire des arts. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme) avec la Villa Gillet (assises internationales du roman). Inscrits : 10 classes de collège.

INVISIBLES : L'architecte-paysagiste Frédérique Euvrard et la paysagiste Edith Simorre proposent à 5 binômes CM/6^{ème} du même secteur un travail collaboratif sur le thème de la nature en ville, par l'approche spécifique du sol, sa microbiologie, le minuscule, l'invisible et pourtant le socle de la vie. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Inscrits : 5 classes de collège et 5 classes de primaire.

ONTOURNE : Le réalisateur Hakim Fdaouch et l'Institut Lumière accompagnent les 10 classes de collège dans l'écriture et la réalisation d'un court-métrage sur un mode collaboratif à partir de personnages et de lieux choisis par les classes. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme) et à la culture avec l'Institut Lumière. Inscrits : 10 classes de collège.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € au profit de l'association Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel, dans le cadre du pilotage artistique de la classe culturelle numérique "On tourne". La subvention attribuée sera versée sur production du détail du projet artistique pour cette classe culturelle numérique et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole à l'issue du projet.

IV - Subventions aux associations

Il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions au profit de 10 associations dont les projets relèvent de la politique éducative. Les projets mis en œuvre par ces associations concernent des domaines tels que l'éveil musical, la lutte contre les discriminations, la mémoire ou l'apprentissage des métiers manuels.

La subvention attribuée pour chacune des 10 associations sera versée sur présentation d'un bilan pédagogique et financier de leur action.

Le total des subventions attribuées s'établit à 28 850 €, selon le détail joint en annexe 4 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, les modalités d'attribution et de paiement, tels que décrits dans le rapport et selon les thématiques suivantes :

- un volet thématique autour de 4 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : égalité entre filles et garçons, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention en santé publique et éducation aux médias, prévention santé,

- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,

- un volet de soutien à des actions d'éducation artistique et culturelle proposant 4 dispositifs (Biennale de la danse 2018, le TNG, le dispositif GRAME et l'ECL.

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, collèges publics et privés, pour les actions éducatives de l'année scolaire 2018-2019, d'un montant total de 81 000 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 1),

c) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, collèges publics, pour les dispositifs du volet culture pour un montant de 20 285 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 2),

d) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit de l'association Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel pour un montant de 6 000 €,

e) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, aux collèges publics et privés, pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur maximale de 7,50 € par élève pour 3 séances de cinéma au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour un montant total de 40 920 €, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 3),

f) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année scolaire 2018-2019, d'un montant de 28 850 € en faveur de 10 associations (annexe 4),

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et suivants - chapitre 65 :

a) - pour les actions éducatives, opération n° 0P34O4884A, pour un montant de 81 000 €,

b) - pour le soutien à des actions d'éducation artistique avec des structures culturelles partenaires et à la classe culturelle numérique "On tourne", opération n° 0P33O3063A pour un montant de 26 285 €,

c) - pour le dispositif "collèges au cinéma", opération n° 0P33O4901A pour un montant de 40 920 €,

d) - pour le soutien de 10 associations, opération n° 0P39O3611A pour un montant de 28 850 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.